

Table with subscription rates and publication details. Columns include 'ABONNEMENTS & ANNONCES', 'LE MATIN', 'ÉDITION DU MATIN', 'LE MATIN', 'TARIF D'ABONNEMENTS'.

Débat sur le briquet à la Chambre - Accident à la Gare du Nord à Paris : les blessés LE CRIME DE LA RUE DES POSTES A LILLE : REJET DU POURVOI DE FAVIER

La Réforme Electorale

La lettre que la commission du suffrage universel vient d'envoyer au président du Conseil n'a rien d'un ultimatum, ni même d'une mise en demeure. Elle a cependant une signification qu'il serait assez dangereux de méconnaître que d'exagérer. L'heure est venue d'aboutir. La commission ne peut pas pénétrer indéfiniment. Résolue à conclure, mais convaincue avec raison qu'un loyal concours de bonnes volontés entre le gouvernement et la Chambre est nécessaire pour réaliser la réforme attendue par le pays, la commission fait un dernier effort pour délimiter le terrain sur lequel le débat peut utilement s'engager. Elle essaye de préciser les points sur lesquels le projet gouvernemental et celui de la majorité ne se recroisent pas tout seuls. Son questionnaire même suggère les sacrifices désirables et possibles de part et d'autre. L'opinion ne comprendrait pas, par exemple, le maintien dans le projet de M. Briand du nombre des inscrits au lieu du nombre des votants pour la fixation du quotient électoral. Elle ne comprendrait pas que M. Briand fit d'une pareille anomalie une question de principe. Elle ne comprendrait pas une réforme électorale qui, sous prétexte de justice et de proportionnalité, attribuerait à la liste la plus favorisée, — laquelle peut d'ailleurs ne représenter qu'une minorité, — le total des voix non exprimées. Sur ce point, il est aisé à M. Briand de faire œuvre de conciliation. La question du couplage des départements n'a rien de plus de délicate. Que M. Briand maintienne ou élargisse son système, aucun proportionnaliste sincère ne se montrera irréductible là-dessus. C'est une de ces questions de « modalités » qui n'ont qu'un intérêt accessoire. Nous ne parlons pas non plus du système Breton, qui fractionne les suffrages selon le rang que chaque non occupera sur la liste. Cette manière de couper les cheveux en quatre est un dérivatif d'arrondissementier en désarroi. On ne se battra pas sur ce terrain. Que voterait-il ? Le renouveau et l'attribution des restes. Pour le panachage, dont le projet de M. Briand est partisan, nous ne croyons pas que la commission puisse être intransigeable. Nous ne voulons pas y revenir, mais il ne faut pas oublier que le projet élaboré sous la précédente législature l'admettait et que c'est ce projet qui a été expliqué et approuvé au cours d'une foule de réunions publiques. D'ailleurs le questionnaire prévoit une transaction puisqu'il pose, comme correctif au panachage, la question subsidiaire du vote cumulatif. On peut donc causer, et quand on se propose de causer, entre gens sérieux, c'est qu'on a des chances de s'entendre. Pour l'attribution des restes, la commission propose d'elle-même une concession. Au lieu du système d'Houdt, elle demande au président du Conseil s'il accepterait le système Dietz, adopté par le Comité républicain de la R. P., et qui est certainement le plus ingénieux et le plus logique qu'on puisse imaginer. Les sièges non répartis après application du système du quotient électoral, seraient attribués à la liste où la moyenne des suffrages représentés par chaque député serait le plus élevée. A moins d'être opposé au principe même de la R. P., on ne voit pas quelle objection peut être faite à cette manière de faire. Il est bien évident que toute tentative de conciliation serait vouée à un échec si M. Briand, était antiproportionnaliste « a priori », mais ce n'est pas son cas, puisque son projet admettait au moins « la représentation proportionnelle des minorités ». Sans préjuger sa réponse, on est donc en droit d'espérer qu'elle ne fermera pas la porte à une combinaison de R. P. à la fois sincère et viable. S'il en était autrement, nous nous achèverions vers une impuissance et un gâchis dont le pays rendrait responsables ceux qui n'auraient pas répondu à son désir nettement exprimé aux élections dernières. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'en finir avec cette question qui domine tout travail parlementaire. Elle est connue, elle est mûre : le gouvernement n'est certes pas pris au dépourvu par la lettre de la commission. On ne comprendrait pas qu'il ne fût pas en état d'y répondre et qu'il eût l'air de chercher à gagner du temps. Ce n'est pas seulement le sort de la R. P. qui est en suspens, c'est aussi l'avenir du ministère.

La collection Chauchard

Le Président de la République l'inaugure au Louvre Paris, 15 décembre. — Le Président de la République a inauguré au Musée du Louvre la collection Chauchard. Mort de M. Léon Aucoc Paris, 15 décembre. — M. Léon Aucoc, grand-officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, est mort à l'âge de 89 ans. M. Ivolaky à Paris Paris, 15 décembre. — M. Ivolaky, le nouvel ambassadeur russe à Paris, est arrivé jeudi après-midi. Il a été reçu à la gare par tout le personnel de l'ambassade. Arrestation d'un espion à Belfort Belfort, 15 décembre. — On a arrêté, sous l'inculpation d'espionnage, un nommé Fischer Marx, sujet allemand qui, mardi et mercredi, réussit à introduire dans plusieurs forts aux environs de la place Belfort : Hautes-Perches, Basses-Perches et Lamotte. L'ex-reine Ranavaloa retourne en Algérie Marseille, 15 décembre. — La reine Ranavaloa, ex-reine de Madagascar, est arrivée à Marseille, venant de Nice. Elle s'embarquera lundi pour Alger. Les élections anglaises Londres, 15 décembre. — A quatre heures, étaient élus 325 députés, 287 unionistes, 54 travaillistes, 65 Radicaux et 9 unionistes. Collision entre cuirassés allemands Kiel, 15 décembre. — Les cuirassés d'escadre « Schwaben » et « Elsass » sont entrés en collision dans la baie de Kiel par suite du brouillard. Les deux cuirassés se sont fait de sérieuses avaries. Deux canons ont été brisés. Ils passeront en cale sèche.

La collection Chauchard

Le Président de la République l'inaugure au Louvre Paris, 15 décembre. — Le Président de la République a inauguré, jeudi matin, l'exposition de la collection Chauchard, au Louvre. Le président a été reçu à l'entrée du pavillon de Flore, par M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique, par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, par M. Antonin Dubost, président du Sénat, par M. Henri Brisson, président de la Chambre, par M. Leconte, ancien ministre de l'Instruction publique, par M. Homolle, directeur des musées nationaux, membre de l'Institut, accompagné de Mme et de Mlle Homolle, par les conservateurs du musée du Louvre et par MM. Lépine et Toumy. MM. Maurice Faure, Dujardin-Beaumetz et Homolle ont plus particulièrement attiré l'attention du Président sur les tableaux suivants : Le Portrait de M. Chauchard, par Benjamin Constant; le Soir, le Matin, l'Etiage de Ville-d'Avray, les Bûcherons, le Passage du gué, la Danse des bergères et la Danse des nymphes, les Saules et les Chevaliers des îles Normandes, de Corot; la Bergère, la Fileuse, le Parc aux moutons, la Tricoteuse et la Femme au puits, de Millet. Devant l'Angelus, le président s'étonna longuement. M. Maurice Faure lui rappela que le célèbre toile de Millet fut d'abord achetée 1.800 francs par M. Van Praët, ministre de Belgique à Paris, par l'entremise d'Arthur Stevens. M. Van Praët céda plus tard, le tableau à M. Wilson. A la vente de ce dernier, l'Angelus fut adjugé pour 160.000 francs à M. Secrétan. A la vente Secrétan, l'Angelus atteignit 553.000 francs. Il émigra en Amérique et fut enfin acheté 800.000 francs par M. Chauchard. Le Président et les personnes qui l'accompagnaient s'arrêtèrent encore devant 1814, les Deux lieues, la Confiance et les Amateurs de peinture de Meissonnier; devant le Garde-chasse et la Vache blanche, de Troyon; devant les Leveuses, de Daubigny, la Mare, de Théodore Rousseau, la Mare aux chèvres, de Jules Dupré, l'Admirable Lézarde, de Henner, et les superbes fontes de Bayre. A onze heures et quart, le Président de la République, respectueusement salué par toute l'assistance, se retira pour rentrer au palais de l'Élysée.

CHEZ LES ROYALISTES

La scission s'accroît UNE NOTE DE L'ACTION FRANÇAISE Le journal l'Action Française, à la suite de l'interdit prononcé contre ses comités dirigés, ce n'en est plus que 9 que l'on compte aujourd'hui. Le bureau politique de M. le duc d'Orléans communique la note suivante : « Le comité de Fels, pris à partie par le journal l'Action Française », a reçu de Mgr le duc d'Orléans la lettre suivante : « Bruxelles, 14 décembre 1910. « Mon cher ami, « Devant les attaques injustifiables dont vous avez été l'objet, je tiens à vous dire combien j'apprends votre dévouement et celui de vos amis. Vous avez à remplir, à mon entière satisfaction, les missions dont je vous avais chargé et, soldat discipliné, exécutez mes instructions. En toute occasion, vous avez été un ami fidèle et loyal. Je compte donc sur vous pour l'avenir, et je vous renouvelle l'assurance de ma confiance en me disant votre affectionné. « PHILIPPE »

LE BUDGET DE L'AGRICULTURE

Paris, 15 décembre. SEANCE DU MATIN La séance est ouverte à 9 heures 15, sous la présidence de M. Etienne, vice-président, devant une vingtaine de députés. Budget de l'Agriculture L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'Agriculture. Le Président : M. Fernand David présente un projet de résolution invitant le gouvernement à déposer un projet de loi organisant l'assurance mutuelle des agriculteurs contre tous les risques. Par 419 voix contre 114, le projet de résolution de M. Fernand David est adopté. M. RAZIMBAUD. — Je présente un projet de résolution invitant le ministre à étudier en vue du prochain budget, la transformation en direction du service central de la répression des fraudes. Le projet de résolution de M. Razimbaud est adopté. Un projet de résolution de M. Daricac invitant le ministre à préparer pour le prochain budget l'étude de l'amélioration de la situation du personnel non gradé est renvoyé à la commission du budget. M. Charles Dumont, sur le chapitre Ier (traitement du ministre et personnel de l'Administration centrale), au nom de la commission accepte un relèvement de 15.000 francs demandé par le ministre de l'Agriculture pour la création de quatre commis rédacteurs. Ces 15.000 francs seront pris d'ailleurs sur le chapitre 10. Le chapitre premier ainsi modifié est adopté ainsi que le chapitre 2 et la suite de la discussion est renvoyée à la séance de l'après-midi. La séance est levée à midi. SEANCE DE L'APRES-MIDI Présidence de M. Brisson La séance est ouverte à deux heures quarante-cinq. MM. Klotz et Raynaud sont au banc du gouvernement. Les briquets mécaniques M. Dumont, rapporteur général, dépose le rapport sur le projet de loi relatif à la fabrication, au contrôle et à la vente des briquets automatiques et en demande l'urgence. (Protestations à l'extrême-gauche.) M. Dumont. — Il y a urgence, car un nombre considérable de briquets passe en fraude dans le grand commerce des intérêts du pays. M. TARGEMER. — Est-ce que le projet aura un effet rétroactif ? M. KLOTZ, ministre des Finances monte à la tribune. Il insiste sur l'urgence. (Exclamations à l'extrême-gauche.) Je vous apporte, dit-il, une loi de liberté. (Exclamations sur divers bancs.) Ce projet garantit le salaire de toutes les catégories de travailleurs. (Bruit prolongé.) S'il n'est plus possible d'expliquer une idée simple. (Nouveaux bruits.) A ce moment, un membre du centre se lève et allume un briquet, se promène à travers les bancs. Un éclat de rire se coince dans la salle. M. Brisson intervient et le briquet disparaît. M. Klotz. — Il est inadmissible qu'un appareil prohibé soit plus longtemps dans tant de mains. La loi s'impose et j'espère que tous les détenteurs de ces briquets se hâteront d'honneur de venir le déclarer. (Hilarité générale.) La discussion sur l'urgence s'engage. M. LAUCHE combat l'urgence essentielle du ministre. Assurer le salaire des ouvriers des allumettes, mais il n'est ainsi, dit-il, pourquoi le gouvernement fait-il venir des allumettes de l'étranger ? (Applaudissements à l'extrême-gauche.) Votre monopole des allumettes assure des bénéfices toujours croissants au trésor et vous avez totalement négligé les intérêts des contribuables. C'est donc vous, gouvernement, qui êtes responsables de cette vague des briquets en France. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) M. BERTHEUX combat l'ajournement de la loi d'état. (Applaudissements au centre et à droite.) M. RIZIMBAUD, lui aussi proteste contre ce droit nouveau. Nous avons le projet de loi, dit-il, je demande dit-il, le renvoi de la commission. M. FLANDIN demande à la Chambre de ne pas se prononcer avec une précipitation qui pourrait être regrettable sur ce projet. M. CALVAUX combat l'ajournement. La salle se remplit et s'anime. Il s'agit de savoir, dit-il, si le contribuable a le droit de se dérober à un impôt voté par le Parlement. C'est à vous de savoir si vous voulez l'extinction d'une source de revenus et la mort de nos veuves d'allumettes, s'il vous semble juste que seule une catégorie d'individus, ceux qui ont les moyens de se payer les briquets puissent se soustraire à une taxe qui continuera de peser sur le plus grand nombre. (Applaudissements sur quelques bancs.) M. MARCEVILLAS partage le sentiment de la commission. Le projet de la loi, explique-t-il serait le rejet d'une importante catégorie d'ouvriers et constituerait un privilège pour la fabrication étrangère. (Applaudissements sur quelques bancs.) M. LEROUX déclare pour sa part qu'il est partisan de la taxe qu'il se refuse à considérer comme un impôt nouveau. M. BERTHEUX, président de la Commission du Budget. — La Commission a étudié le projet, elle l'a voté à l'unanimité. Quel serait donc l'avantage du renvoi à la Commission ? Elle ne pourrait que vous retourner le projet avec un avis conforme. (Quelques rares applaudissements.) M. LEROUX-BRILLIÉU. — La demande d'ajournement est justifiée parce qu'elle a pour but de nous permettre d'étudier la question qui en vaut la peine. D'autre part, la raison invoquée par le gouvernement, le travail des ouvriers, est excellente. Mais, alors pourquoi avoir tant attendu pour les défendre. Est-ce qu'on frappe les appareils automatiques pour l'allumage du gaz. Il y a l'électricité qui remplace les allumettes. Pourquoi ne pas la taxer aussi. Je réclame donc l'ajournement. La discussion en viendra mieux à propos lors de la loi des finances. (Applaudissements.) M. BOUVIER également appuie le renvoi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE MONOPOLE DES ALLUMETTES et les Briquets Automatiques VOTE D'UN IMPOT SUR LES BRIQUETS AVEC EFFET RETROACTIF LE BUDGET DE L'AGRICULTURE Paris, 15 décembre. SEANCE DU MATIN La séance est ouverte à 9 heures 15, sous la présidence de M. Etienne, vice-président, devant une vingtaine de députés. Budget de l'Agriculture L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'Agriculture. Le Président : M. Fernand David présente un projet de résolution invitant le gouvernement à déposer un projet de loi organisant l'assurance mutuelle des agriculteurs contre tous les risques. Par 419 voix contre 114, le projet de résolution de M. Fernand David est adopté. M. RAZIMBAUD. — Je présente un projet de résolution invitant le ministre à étudier en vue du prochain budget, la transformation en direction du service central de la répression des fraudes. Le projet de résolution de M. Razimbaud est adopté. Un projet de résolution de M. Daricac invitant le ministre à préparer pour le prochain budget l'étude de l'amélioration de la situation du personnel non gradé est renvoyé à la commission du budget. M. Charles Dumont, sur le chapitre Ier (traitement du ministre et personnel de l'Administration centrale), au nom de la commission accepte un relèvement de 15.000 francs demandé par le ministre de l'Agriculture pour la création de quatre commis rédacteurs. Ces 15.000 francs seront pris d'ailleurs sur le chapitre 10. Le chapitre premier ainsi modifié est adopté ainsi que le chapitre 2 et la suite de la discussion est renvoyée à la séance de l'après-midi. La séance est levée à midi. SEANCE DE L'APRES-MIDI Présidence de M. Brisson La séance est ouverte à deux heures quarante-cinq. MM. Klotz et Raynaud sont au banc du gouvernement. Les briquets mécaniques M. Dumont, rapporteur général, dépose le rapport sur le projet de loi relatif à la fabrication, au contrôle et à la vente des briquets automatiques et en demande l'urgence. (Protestations à l'extrême-gauche.) M. Dumont. — Il y a urgence, car un nombre considérable de briquets passe en fraude dans le grand commerce des intérêts du pays. M. TARGEMER. — Est-ce que le projet aura un effet rétroactif ? M. KLOTZ, ministre des Finances monte à la tribune. Il insiste sur l'urgence. (Exclamations à l'extrême-gauche.) Je vous apporte, dit-il, une loi de liberté. (Exclamations sur divers bancs.) Ce projet garantit le salaire de toutes les catégories de travailleurs. (Bruit prolongé.) S'il n'est plus possible d'expliquer une idée simple. (Nouveaux bruits.) A ce moment, un membre du centre se lève et allume un briquet, se promène à travers les bancs. Un éclat de rire se coince dans la salle. M. Brisson intervient et le briquet disparaît. M. Klotz. — Il est inadmissible qu'un appareil prohibé soit plus longtemps dans tant de mains. La loi s'impose et j'espère que tous les détenteurs de ces briquets se hâteront d'honneur de venir le déclarer. (Hilarité générale.) La discussion sur l'urgence s'engage. M. LAUCHE combat l'urgence essentielle du ministre. Assurer le salaire des ouvriers des allumettes, mais il n'est ainsi, dit-il, pourquoi le gouvernement fait-il venir des allumettes de l'étranger ? (Applaudissements à l'extrême-gauche.) Votre monopole des allumettes assure des bénéfices toujours croissants au trésor et vous avez totalement négligé les intérêts des contribuables. C'est donc vous, gouvernement, qui êtes responsables de cette vague des briquets en France. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) M. BERTHEUX combat l'ajournement de la loi d'état. (Applaudissements au centre et à droite.) M. RIZIMBAUD, lui aussi proteste contre ce droit nouveau. Nous avons le projet de loi, dit-il, je demande dit-il, le renvoi de la commission. M. FLANDIN demande à la Chambre de ne pas se prononcer avec une précipitation qui pourrait être regrettable sur ce projet. M. CALVAUX combat l'ajournement. La salle se remplit et s'anime. Il s'agit de savoir, dit-il, si le contribuable a le droit de se dérober à un impôt voté par le Parlement. C'est à vous de savoir si vous voulez l'extinction d'une source de revenus et la mort de nos veuves d'allumettes, s'il vous semble juste que seule une catégorie d'individus, ceux qui ont les moyens de se payer les briquets puissent se soustraire à une taxe qui continuera de peser sur le plus grand nombre. (Applaudissements sur quelques bancs.) M. MARCEVILLAS partage le sentiment de la commission. Le projet de la loi, explique-t-il serait le rejet d'une importante catégorie d'ouvriers et constituerait un privilège pour la fabrication étrangère. (Applaudissements sur quelques bancs.) M. LEROUX déclare pour sa part qu'il est partisan de la taxe qu'il se refuse à considérer comme un impôt nouveau. M. BERTHEUX, président de la Commission du Budget. — La Commission a étudié le projet, elle l'a voté à l'unanimité. Quel serait donc l'avantage du renvoi à la Commission ? Elle ne pourrait que vous retourner le projet avec un avis conforme. (Quelques rares applaudissements.) M. LEROUX-BRILLIÉU. — La demande d'ajournement est justifiée parce qu'elle a pour but de nous permettre d'étudier la question qui en vaut la peine. D'autre part, la raison invoquée par le gouvernement, le travail des ouvriers, est excellente. Mais, alors pourquoi avoir tant attendu pour les défendre. Est-ce qu'on frappe les appareils automatiques pour l'allumage du gaz. Il y a l'électricité qui remplace les allumettes. Pourquoi ne pas la taxer aussi. Je réclame donc l'ajournement. La discussion en viendra mieux à propos lors de la loi des finances. (Applaudissements.) M. BOUVIER également appuie le renvoi.

LE BANDIT DU POULIGUEN

aux Assises de la Loire-Inférieure Nantes, 15 décembre. — Les débats du procès de Grand ont continué jeudi par l'audition des témoins sur la tentative d'assassinat de Dorvault et les cambriolages commis dans plusieurs châteaux. Grand oppose le plus obstiné silence aux interpellations et interrogations du président. Vendredi réquisitoire et verdict.

LA MORT de M. Pierre Lagarde

ARTISTE PEINTRE Directeur des services artistiques de l'Opéra Paris, 15 décembre. — Les obsèques de M. Pierre Lagarde, artiste peintre, directeur des services artistiques de l'Opéra, ont été célébrées jeudi matin, à onze heures, à l'église Saint-Charles de Monceau, où l'on s'est réuni, le cercueil et ayant été directement amené du domicile mortuaire, rue Pelouse. La cérémonie religieuse à l'église a été fort simple et a consisté en une messe avec chants exécutés par la maîtrise habituelle. Le deuil a été conduit par le comte de Segonzac, gendre du défunt, et par M. de Segonzac, son petit-fils. Le président du Conseil était représenté par M. Lucien Bilange, attaché à son cabinet. Le sous-secrétaire aux Beaux-Arts également par un attaché à son cabinet. Parmi l'assistance, nombreuse, MM. Broussan, neveu, par alliance, du défunt, — et André Messager, directeur de l'Opéra; Albert Carré, directeur de l'Opéra-Comique; Gabion, administrateur de l'Opéra; Pierre Soulaire, secrétaire général, et Maillard, secrétaire-adjoint; Paul Vidal, Alfred Bruneau, Adrien Hébrard; MM. Saint-Saëns, le vicemarshall Humann, etc. L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans une sépulture familiale.



M. PIERRE LAGARDE

Un accident à la gare du Nord A PARIS

Un train heurte un butoir 45 blessés Paris, 15 décembre. — Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit ce matin à la gare du Nord. Un train a heurté un butoir à son arrivée en gare et de nombreux voyageurs qui se trouvaient debout dans les compartiments prêts à descendre ont été plus ou moins contusionnés. Il était exactement 9 heures 23, lorsque le train 406, entré en gare sur la voie 20. Le train avait quelques minutes de retard, par suite du mauvais fonctionnement des freins en cours de route. A l'entrée en gare, le mécanicien fit fonctionner le siffet, serra ses freins, puis employa le frein à main, mais en vain. Les 16 voitures qui composaient le convoi patinèrent sur les rails et la machine vint heurter le butoir, sans cependant le démolir. A ce moment, presque tous les voyageurs étaient debout, prêts à descendre, quelques-uns même étaient déjà sur les marches. Le choc projeta les voyageurs les uns contre les autres, contre les parois des wagons ou à terre. Immédiatement MM. Théry, chef de gare principal, et Véraghe, chef de gare adjoint, se rendirent sur les lieux de l'accident et organisèrent les secours. Les blessés furent conduits à l'ambulance où les docteurs Ferrier, Létienne et De Fontreux donnèrent des soins aux contusionnés dont l'état était fort heureusement peu grave. 45 personnes furent pansées et regagnèrent leur domicile.

ENCORE UN ÉMULE DE LIARBEUF

Attentat contre un inspecteur de la Sûreté à Paris Paris, 15 décembre. — Un inspecteur de la Sûreté, nommé Trojani, chargé d'une mission dans le quartier de Belleville, a été victime d'un attentat au moment où il procédait à l'arrestation d'un malfaiteur dangereux. Atteint en pleine poitrine par une balle de revolver, l'inspecteur Trojani a été transporté à l'hôpital Saint-Louis. M. Mougnot-Hamard, prévenu par téléphone, se sont rendus immédiatement à l'hôpital Saint-Louis, pour prendre des nouvelles du blessé. Ce dernier, après pansement, a pu regagner son domicile.

LA FIN D'UNE CULTUELLE

Autun, 15 décembre. — M. Tabbé Cunin, qui avait fondé l'association cultuelle chismatique de Bourg-Villain, vient de faire sa rétractation entre les mains de Mgr Villard, évêque d'Autun. Cette soumission aura pour conséquence de mettre fin à la grève des écoliers qui, commença il y a quinze mois dans la commune de Bourg-Villain, dure encore actuellement. Le curé Cunin, chassé en effet du presbytère communal qu'il occupait, reçut l'hospitalité chez le chef du soulèvement des écoliers. Ce fait a déterminé un certain nombre de pères de familles, qui faisaient cause commune avec lui contre l'instituteur, à cesser leurs protestations et, au lieu de 40 enfants

UN ASILE EN RÉVOLTE A LONDRES

LES PENSIONNAIRES D'UN ASILE DE PAUVRE ATTAQUENT LES EMPLOYÉS ET LES AGENTS Londres, 15 décembre. — Une révolte a éclaté dans l'asile des pauvres de Fulton. Les pauvres ont refusé de prendre le souper et ont assailli les employés avec leurs couteaux. Quarante agents, appelés par téléphone, furent reçus, à leur arrivée, par une pluie d'assiettes, de couteaux et de fourchettes. Les agents se servirent de leurs bâtons. Après une courte lutte, ils arrêtaient 86 révoltés. L'ordre est rétabli.

Le Nouveau Président de la Confédération Suisse

Berne, 15 décembre. — Les chambres fédérales ont élu, sans opposition, président de la confédération pour 1911, M. Ruchet, chef du département de l'Intérieur, originaire du canton de Vaud, né en 1853; vice-président, le docteur Louis Forrer, (Zurich); chef du département des chemins de fer, président du tribunal fédéral; le docteur Victor Merz (Berne); vice-président, le docteur Georges Favay (Vaud).

BULLETIN

15 décembre. Après une assez vive discussion, la Chambre des députés a voté l'impôt sur les briquets automatiques. Le Sénat a continué la discussion des interpellations sur la crise des transports du réseau de l'Ouest-Etat. Un train a heurté un butoir en entrant en gare du Nord, à Paris. Quarante-cinq voyageurs ont été légèrement blessés. La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Faustin Favier, condamné à mort par la Cour d'assises du Nord.

INFORMATIONS

Paris, 15 décembre. — On sait que M. Renaut, après un cours de la grève des cheminots, avait demandé à être nommé au régime des décrets pendant la période d'attente n'ayant pas été agréé, il

BOULEVARD-CAFARDS Bénévoles Institutionnels par J. MERINO 14, Faubourg St-Basile, 14 PARIS